

# Cires dépilatoires en pot à chauffer au micro-onde : attention aux risques de brûlures !



© I23RF

Malgré une mise en garde dès 2017 et les mesures correctives mises en place, de nouveaux cas de brûlure après utilisation de cires dépilatoires chauffables au micro-onde ont été signalés. Ils sont le plus souvent dus au non-respect des consignes d'utilisation. Pour éviter ces accidents, l'Anses rappelle qu'il faut impérativement respecter les instructions concernant les temps de chauffe et de repos et, en cas de brûlure, prendre l'avis d'un professionnel de santé. L'Anses invite les consommateurs et les professionnels de santé à déclarer ces brûlures au dispositif national de cosmétovigilance.

Depuis des décennies, l'épilation est entrée dans les mœurs, pour les jambes, les bras, les aisselles, le « mail- lot » et d'autres parties du corps.

Une technique couramment utilisée à domicile est l'épi- lation à la cire chaude. Elle consiste à arracher le poil jusqu'à la racine avec une cire chauffée préalablement à son application sur la peau. Le mode d'emploi prévoit en général une chauffe au four à micro-ondes, mais cette pratique expose à un risque de brûlures si les conditions de préparation ne sont pas respectées.

En 2017, du fait d'un nombre accru de signalements de brûlures graves au second et troisième degrés sur- venues suite à la mauvaise préparation et manipulation du pot de cire chauffée « Nair Cire Divine monoï des îles », l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médi- cament et des produits de santé (ANSM), qui était alors en charge de la surveillance des effets indésirables liés aux produits cosmétiques, avait interpellé le fabricant et demandé des mesures correctives. Ce dernier avait modifié, d'une part, les mentions présentes sur l'embal- lage en indiquant le risque de brûlures et, d'autre part, la formulation du produit pour diminuer le risque de formation d'une croûte en surface de la cire liquide, ce qui favorise les projections lors de l'introduction de la spatule dans le pot.

L'ANSM avait publié une mise en garde à destination des consommateurs en 2018. La modification des notices et la reformulation de toutes les références de cires de ce fabricant ont été effectives en 2019. Suite à ces me- sures, le nombre de cas annuel de brûlures en lien avec ces produits a chuté sans disparaître complètement (cf. figure 1). En effet, depuis 2020, 21 nouveaux cas de brû- lures en lien avec la préparation de cires chaudes ont été signalés auprès de l'ANSM jusqu'en décembre 2023, puis auprès de l'Anses suite au transfert du dispositif national de cosmétovigilance au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ainsi qu'aux Centres antipoison.

## UN CAS RÉCENT

En 2024, l'Anses a reçu le signalement d'une jeune femme brûlée au pouce, au cou et sur une partie des cuisses. Elle a chauffé un pot de cire au micro-onde, le pot a ramolli

<sup>1</sup> <https://ansm.sante.fr/informations-de-securite/nair-cire-divine-rappel-des-precautions-demploi-a-lattention-des-utilisateurs-information-de-securite#:~:text=Nair%20cire%20divine%20%2D%20Rappel%20des%20pr%C3%A9cautions%20d'emploi%20%20C3%A0%20I,des%20utilisateurs%20%2D%20Information%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9&text=En%20accord%20avec%20l'Ansm.pr%C3%A9venir%20le%20risque%20de%20br%C3%BBlure>

et lorsqu'elle a voulu le sortir du micro-onde, la cire a été projetée sur son corps sous l'effet de la pression de ses mains sur le pot. Il s'en est suivi une brûlure au second degré ayant nécessité un suivi médical pendant plus de trois semaines.

Il était mentionné sur l'emballage du produit de vérifier son aspect avant la sortie du micro-onde. En cas de surchauffe (cire très liquide, pot déformé, présence de fumée), il était recommandé d'attendre 25 minutes avant de sortir le pot du micro-onde.

Cette déclaration a incité l'Anses à analyser les circonstances de survenue des 21 cas de brûlures signalés

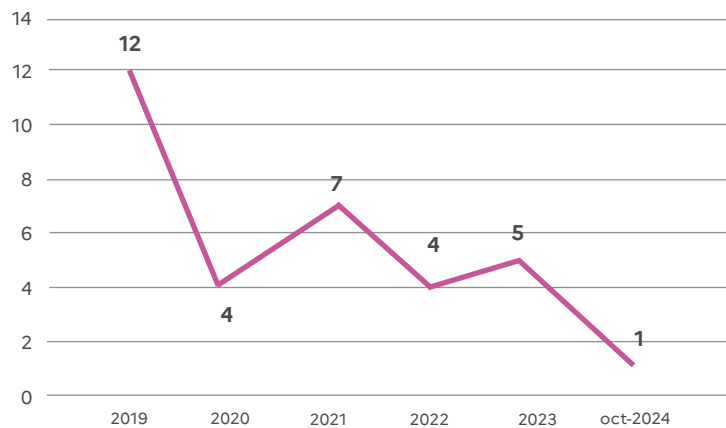
depuis 2020 et à remettre en garde les utilisateurs et utilisatrices contre le risque de brûlure lié à cette technique dépilatoire.

## DES BRÛLURES EN LIEN AVEC DES ERREURS DE MANIPULATION

Dans 43 % des cas signalés (n=9), les utilisateurs n'ont pas respecté les précautions énumérées dans le mode d'emploi. Cela inclut :

- un dépassement du temps de chauffe (n=1/9) ;
- un non-respect du temps de repos (n=6/9) ;
- une mauvaise position du pot dans le micro-onde par rapport aux instructions du fabricant (n=2/9).

**Figure 1 : Évolution annuelle des cas de brûlures à la cire dépilatoire chauffée au micro-onde recueillis dans le cadre du dispositif de cosmétovigilance**



Les circonstances de l'accident n'étaient pas précisées pour les 57 % cas restants (n=12), mais l'hypothèse d'un mésusage reste forte.

Malgré un respect déclaré des précautions d'utilisation, la perforation du pot, la projection de cire brûlante, le renversement du pot lâché en raison de sa chaleur, une mauvaise manipulation ou la déformation du couvercle protecteur sous l'effet de la chaleur sont des circonstances qui ont été mentionnées.

## COMMENT ÉVITER LES BRÛLURES ?

Les cires dépilatoires destinées à être chauffées au four à micro-ondes nécessitent une attention particulière. Il est recommandé de lire attentivement les étiquettes et notices d'utilisation et de respecter les indications du fabricant pour chaque type de cire.

Lorsque l'utilisation de micro-onde est proposée par les fabricants, ceux-ci fournissent des instructions détaillées concernant le mode d'emploi : indication de la puissance du micro-onde et du temps de chauffe préconisés, précision sur la position du pot dans le micro-onde (au centre du plateau pour certains et en position décalée pour d'autres), indication du temps de repos avant de sortir le pot de cire du micro-onde, précautions lors de l'introduction de la spatule dans la cire et lors du mélange pour éviter d'éventuelles projections de cire.

## QUE FAIRE EN CAS DE BRÛLURE LORS DE LA PRÉPARATION DE CIRE ?

Malgré toutes les précautions, si une brûlure se produit, le site [ameli.fr](http://ameli.fr) de l'Assurance Maladie préconise de :

- faire couler de l'eau tiède (15-25 °C) sur la brûlure pendant au moins 15 minutes ou tant que la brûlure est douloureuse ;

- couvrir la zone brûlée d'un linge propre et sec en coton ;
- ne rien appliquer sur la brûlure : ni substances grasses, ni crème, pommade, beurre ou huile), ne pas appliquer de glace ou d'eau glacée qui pourraient encore plus abîmer la peau ;
- consulter un professionnel de santé si la brûlure cutanée présente des critères de gravité c'est à dire si des cloques apparaissent ou si la douleur persiste, afin de bénéficier des soins appropriés.

Au-delà de la prise en charge de la brûlure, il est recommandé de déclarer l'incident sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère en charge de la santé <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

## CONCLUSION

L'utilisation de cires dépilatoires chauffables au micro-ondes expose à des risques de brûlures si les consignes de préparation ne sont pas strictement respectées. Des accidents continuent d'être signalés, souvent dus à des erreurs de manipulation après avoir chauffé la cire au micro-onde. Il est donc essentiel que les consommateurs prennent le temps de lire attentivement les instructions et les suivent scrupuleusement pour éviter de graves incidents.

Bien que certains cas de brûlures soient liés à un mésusage, leur déclaration via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables reste essentielle. Ces signalements permettent de mieux comprendre les circonstances des incidents et de responsabiliser les fabricants. Grâce à ces retours, il est possible de demander des ajustements dans la rédaction des modes d'emploi ou des précautions d'utilisation, pour les rendre plus claires et visibles. Cette démarche contribue à renforcer la sécurité des produits et à limiter les accidents.



**Elodie Lontsi (Anses)**

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[https://vigilances.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN23\\_Juillet2024\\_Cosmetovigilance.pdf](https://vigilances.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN23_Juillet2024_Cosmetovigilance.pdf)